



## Assurances décès dans le cadre d'un emprunt sci

-----  
Par Visiteur

Mon épouse et moi sommes associés, avec nos deux enfants majeurs, dans une SCI familiale. Cette SCI va acheter la nue-propriété de notre maison au moyen d'un emprunt, afin de clore deux prêts relais. La banque demande que chaque associé souscrive une assurance décès. Avec mon épouse, nous avons eu de sérieux soucis de santé qui ne nous permettront pas d'accéder à ce type d'assurance. Quels autres types de garantie pourrions-nous offrir?  
N.B. Quelle tarification pour votre forfait illimité?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Mon épouse et moi sommes associés, avec nos deux enfants majeurs, dans une SCI familiale. Cette SCI va acheter la nue-propriété de notre maison au moyen d'un emprunt, afin de clore deux prêts relais. La banque demande que chaque associé souscrive une assurance décès. Avec mon épouse, nous avons eu de sérieux soucis de santé qui ne nous permettront pas d'accéder à ce type d'assurance. Quels autres types de garantie pourrions-nous offrir?

En dehors de l'assurance, il n'y a guère plus que l'hypothèque qui soit à même de remplir vos souhaits.

Dans la mesure où les prêts relais vont être remboursés, alors la première hypothèque consentie probablement lors de l'acquisition va s'éteindre. Il est alors possible de consentir une deuxième hypothèque, en remplacement de la première.

En dehors de l'hypothèque, il n'existe guère de solution qui soit à même de satisfaire la banque, j'en ai peur.

N.B. Quelle tarification pour votre forfait illimité?

Le forfait illimité n'est actuellement plus commercialisé.

Très cordialement.